



## COMMUNIQUÉ COMMUN des organisations de Loire-Atlantique

### Interdire ou limiter le droit de manifester à Nantes : mauvais procès et amalgame

Donnant suite à des assertions faussées du Préfet prêtant aux unions départementales CGT, CGT-FO, FSU, Solidaires l'organisation de la manifestation du 12 mai dernier, le ministre Bernard Cazeneuve brandirait la menace d'interdiction de manifester à Nantes. Nos syndicats n'ont pas été informés du communiqué préfectoral sur lequel s'appuierait le ministre. C'est par voie de presse que nous l'apprenons.

Il est invraisemblable que le préfet ne lise pas la presse locale qui – unanimement – relate que l'intersyndicale n'appelait le 12 mai qu'à un rassemblement pacifique à 12H30 devant la préfecture et à 17H30 à un meeting-débat sur l'île de Nantes. Le rassemblement place du Bouffay, suivi d'une manifestation, a été appelé sur les réseaux sociaux et en dehors de toute concertation avec les syndicats de salariés. Les manifestants ainsi rassemblés, d'origines diverses, n'étaient en rien dépositaires d'un quelconque mandat interprofessionnel. Il est stupéfiant que la Préfecture instille le fait qu'il s'agissait là d'une manifestation à caractère syndical engageant nos organisations.

Faire valoir un argument spécieux donnant à croire qu'une préparation avec les organisateurs aurait été de nature à contenir des débordements relève d'une autre incongruité. Sur le cas spécifique du 12 mai, les organisateurs de la manifestation étant anonymes mais cependant identifiables par déduction logique, il est impensable qu'une rencontre préparatoire puisse se tenir. Si l'objet de cette affirmation, à l'occasion des manifestations à caractère syndical, est de faire croire qu'une concertation en amont réglerait les problèmes c'est tout autant illusoire et rejoint même le faux en raisonnement. Tout d'abord la conception du service d'ordre intersyndical est de protéger les manifestants et nous avons choisi à Nantes une organisation non casquée, non armée, calme, déterminée mais incapable de résister aux tirs de grenades, aux tirs de LBD, aux tirs d'engins extérieurs aux forces de l'ordre, aux caillasses, aux matraques, aux barres de fer ou autres objets. Enfin, chacun le sait désormais, lorsque les syndicats forment leur cortège, en marge de celui-ci et en tête, ou en dehors de lui, une autre organisation se met en place jouant avec le cortège salarié pour tantôt s'y réfugier, tantôt s'en servir, et in fine pour agir y compris contre la manifestation et son service d'ordre.

Les locaux de la CGT, de la CGT-FO et de la FSU ont fait l'objet de bris de vitres et portes. Nous recevons des menaces directes et anonymes contre notre service d'ordre et contre les responsables des manifestations indiquant que nous sommes « identifiés » et qu'ainsi « à bon entendeur salut ». Il est particulièrement choquant, alors que nous sommes aussi l'objet de mises en danger, de nous voir considérés comme fauteurs de troubles en puissance. Dans cet exercice, le président de la région et certains responsables politiques font montre d'une forme d'hostilité antisyndicale classique fait dans l'amalgame. Nous sommes là face à des raisonnements ouvrant droit à la régression des droits dans notre pays. Ils sont inquiétants pour notre démocratie.

Une déclaration de manifester ne vaut aucunement assurance du « contrôle du défilé » comme on l'affirme à la région. Dire cela relève d'une chimère, ou de la posture politicienne. En Loire-Atlantique, lorsque les syndicats de salariés défilent, ils informent la presse et très largement en dehors d'elle. Chacun sait précisément le lieu du rassemblement, l'objet de la manifestation et son parcours. C'est le cas depuis vendredi soir pour les 17 et 19 mai. Toute cette ébullition de communication est insultante à notre égard et méprisante par les confusions choisies. Mais elle témoigne aussi de deux autres aspects.

- **L'ignorance profonde du fait syndical nantais** et de son implication dans la vie de la cité qui fait que dans cette ville ouvrière et de luttes, le syndicalisme s'est toujours donné des moyens d'expression adaptés aux situations. Cela ne peut s'inscrire dans un cadre relevant du comminatoire et nous notons que des élus nantais l'ont encore dernièrement reconnu publiquement à l'occasion des manifestations à caractère syndical des 31 mars, 28 avril et 1<sup>er</sup> mai.

- **La faillite de la stratégie de maintien de l'ordre nantais** qui incombe en premier lieu à l'autorité préfectorale. Nous n'en comprenons pas la logique et le fait d'en arriver à une telle mise cause de notre intersyndicale est d'ailleurs symptomatique du trouble de conception.

Les unions départementales syndicales CGT, CGT-FO, FSU, Solidaires, avec l'UNEF et la coordination lycéenne appellent à manifester le 17 mai dans quatre villes du département. Elles le feront dans le calme et la détermination. Les en empêcher serait une faute politique lourde. Nous demandons à la préfecture de respecter ce droit et d'adopter un comportement respectueux en distinguant bien notre spécificité syndicale centrée sur le retrait du projet de loi travail et sur aucun autre but symbolique matérialisé dans la ville.

Nous manifesterons le 19 mai à Saint-Nazaire, dans un cadre départemental.

Toute entrave à ce droit, toute initiative de communication, nous prenant indûment pour cible d'autres règlements de comptes, serait considérée comme une nouvelle provocation à notre égard et serait totalement contreproductive.

La détermination de nos organisations syndicales pour le retrait du projet de loi, qui représente un recul sans précédent des droits des salariés, demeure plus que jamais intacte. Le Gouvernement s'entête à vouloir imposer un projet de loi rejeté par les organisations syndicales de salariés majoritaires en audience de représentativité, par les organisations étudiantes et lycéennes, et par 3 français sur 4. Il porte ainsi une responsabilité majeure dans l'escalade de la colère et le blocage économique du pays qui se dessine pour les jours prochains.